

RÈGLEMENT :

La randonnée VTT « La Rando de la Combe Lavaux » est une épreuve à allure libre, organisée sous l'égide de l'UFOLEP. Les VTT à assistance électrique sont autorisés à y participer. C'est une épreuve non compétitive sans classement. **Les départs se feront entre 08h30 et 10h00**

Article 1 : Cette manifestation est ouverte à toutes personnes en bonne santé et aptes à la pratique du VTT, licenciées ou non. Les moins de 18 ans devront être accompagnés pendant l'intégralité de la randonnée.

Article 2 : L'engagement du participant est fait sous son entière responsabilité. Son état de santé lui permet de participer à la randonnée et décharge les organisateurs de toutes responsabilités.

Article 3 : **Le port du casque est obligatoire.** Le port de gants et de lunettes de protection est vivement conseillé.

Article 4 : Le respect du code de la route et des consignes des organisateurs est **obligatoire.** Certains passages peuvent être estimés dangereux, chaque participant devra prendre ses responsabilités et selon son niveau, estimer lui même s'il doit descendre du vélo pour éviter tout risque d'accident.

Article 5 : Cette manifestation est une randonnée. Elle sera réalisée individuellement ou en groupe, à allure libre. Aucun accompagnateur motorisé ne sera admis sur le parcours.

Article 6 : Le VTT devra être en bon état de fonctionnement et pourvu de nécessaire de réparation (crevaisin) et d'une pompe.

Article 7 : **Droit à l'image :** des photos, vidéos pourront être prises tout au long du parcours par l'organisation. Le cas échéant, elles seront visibles sur la page Facebook du club ou sur son site internet : www.vttgevreychambertin.fr

Article 8 : L'inscription entraîne l'acceptation du présent règlement.

Article 9 : En termes d'assurance, le VTT Gevrey-Chambertin a souscrit une assurance « responsabilité civile ». L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration du matériel ou de l'équipement individuel.

Article 10 : L'épreuve se déroulant en pleine nature, chacun devra respecter les lieux et ne laisser aucun déchet sur son passage.